



Audioconférence sur la situation sanitaire

11 mai 2021

Compte-rendu

Représentants des personnels FO :

S. SAIDI, E. FRONTIN, N. PAGNIEZ et D. MARY.

Une nouvelle audioconférence consacrée à la situation sanitaire s'est tenue le 11 mai 2021 sous la présidence de la Secrétaire générale adjointe. **Retrouvez l'ensemble des questions posées par FO et les réponses apportées par l'administration.**

FO a été informée que 2 chauffeurs ont été infectés par la COVID (l'un au pool et l'autre affecté aux cabinets ministériels) et, à ce titre, a demandé si l'administration avait procédé à la désinfection des locaux et des véhicules. Si un protocole a été appliqué, pourquoi les agents n'ont pas été informés ? Des cas contacts ont-ils été décelés suite à ces contaminations ?

Les protocoles de désinfection habituels ont été appliqués dès que les cas ont été connus et les chauffeurs en ont eu connaissance.

FO a demandé à ce que les agents du service intérieur et du service de sécurité, qui sont en contact avec le public, soient considérés comme prioritaires pour la vaccination, tout comme les agents de surveillance DGDDI, DGCCRF et INSEE. FO a également demandé si les ASA accordées par l'administration concernaient les vaccinations organisées par le SG et celles effectuées par un service médical externe.

La vaccination sur Bercy ou d'autres sites se fait sur le temps de travail. Les ASA accordées par l'administration ne concernent que les vaccinations faites en-dehors du lieu de travail. Les personnes ayant des effets secondaires peuvent demander des ASA pour éviter le jour de carence associé aux arrêts maladie. Une loi en préparation doit proroger le jour de carence jusqu'au 30/10/21.

Les conditions liées à l'âge (50 ans à ce jour) s'appliquent à tous sauf pour les soignants dont les conditions sont applicables par les médecins de prévention.

La liste des publics exposés du SG (activité ne permettant pas le respect des gestes barrières) n'est pas encore arbitrée pour le moment.

FO a rappelé l'importance d'anticiper la reprise progressive des agents en présentiel à compter du 9 juin et a insisté sur la poursuite d'une vigilance accrue quant au respect des gestes barrières. Il conviendra aussi d'accompagner les agents qui sont en télétravail depuis plus d'un an dans cette reprise progressive, d'autant plus à l'approche de la période estivale.

La reprise des agents en présentiel sera progressive. On ne va pas revenir à un travail à temps plein le 9/6 ; le télétravail restera majoritaire (au moins 3 jours) et durera pour l'intégralité du mois de juin, voire au-delà. Le retour sur site sera précédé par une préparation des encadrants de proximité et des agents selon des modalités restant encore à déterminer. Un message clair sera adressé avant la fin du mois à l'ensemble des agents, aux encadrants et aux BRH pour accompagner et faciliter au mieux

ce retour progressif sur site, avec un rappel des gestes barrières ainsi que des consignes à respecter surtout au niveau de la restauration.

Il n'y aura pas de changement de régime pour le télétravail lié à la crise sanitaire. Concernant les demandes de télétravail liées au protocole signé le 4 mars 2021, elles seront applicables à partir de septembre prochain. Une réflexion est en cours (les agents en seront informés).

Les taux d'équipements informatiques augmentent et les commandes pour le réseau de l'action sociale sont en cours de livraison. **Un point sera fait lors de la prochaine conférence.**

FO a demandé un point sur les ASA garde d'enfants, la restauration, la campagne d'évaluation, la cellule psychologique et les congés d'été.

Les ASA pour la garde d'enfants sont maintenues à ce stade.

Il n'y aura pas d'évolution prévue pour la restauration à partir du 19/5 dans l'attente des décisions gouvernementales en juin. Actuellement les places assises restent contingentées, l'accès se fait sur réservation comme d'habitude. **Le sujet sera à l'ordre du jour d'une prochaine audio conférence.** L'AGRAF et les autres associations font l'objet d'un suivi dans le cadre du CNAS et un accompagnement financier sera prévu à cet effet pendant la situation de crise.

La date de clôture de la campagne d'évaluation a été reportée au 31 mai. Les bureaux RH concernés ont été informés. Les agents devant bénéficier d'une promotion sont connus de leur administration qui doit terminer ces évaluations dans les délais requis.

La date limite de retour des fiches de propositions pour la campagne de promotion d'attaché principal est le 14/5/21, les BRH en ont été informés. Les lettres de motivation peuvent être, quant à elles, retournées jusqu'à la fin mai.

L'administration n'a pas d'actualisation concernant l'activité de la cellule psychologique sur le périmètre de l'administration centrale. Sur 1 300 dossiers, les motifs d'appel sont liés pour 21 % à un motif d'anxiété à la COVID, 22 % concernent la sphère privée et 38 % concernent la sphère professionnelle. **Un point sera fait aux OS par SRH3 lors de la prochaine conférence.**

Concernant les congés d'été, le cadre habituel s'applique. Il appartiendra aux chefs de services de définir leurs besoins de présence. Aucune consigne particulière n'a été donnée à ce stade

L'administration procèdera, en juin, à une réflexion quant aux perspectives de la rentrée.